

Élections

Nouveau découpage électoral de la commune

Afin d'assurer un meilleur équilibre d'inscrits par bureaux de vote et une meilleure cohérence géographique, un nouveau découpage de la commune par secteurs a été effectué pour 2017. Ainsi, 10 bureaux de vote au lieu de 8 seront répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Pourquoi ce redécoupage ?

La croissance démographique de Saint-Jean et sa répartition au sein des différents quartiers a évolué puisque le nombre d'électeurs est aujourd'hui de 7 942. De plus, les services de l'Etat préconisent pour chaque bureau de vote un nombre d'électeurs compris entre 800 et 1000 afin d'assurer le bon déroulement des opérations.

Le nouveau découpage électoral se présente donc comme suit :

Bureaux 3 et 4 : Groupe scolaire Saint-Jean Centre, place François-Mitterrand



Bureaux 5 et 6 : Centre de Loisirs, avenue de Lestang



Bureaux 1 et 2 : Espace Palumbo, avenue de l'Eglise

Bureaux 7 et 8 : Espace René-Cassin, route de Montrabé



Bureaux 9 et 10 : Espace Alex-Jany, chemin de Belbèze



Inscription sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2016

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2016 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Tous les Français et Françaises

majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés.

Les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2017 sont automatiquement inscrits et recevront un courrier de la mairie les en informant (dans le cas contraire, se renseigner auprès de la mairie).

Toutes les personnes inscrites sur les listes électorales de Saint-Jean recevront à leur domicile quelques jours avant le premier tour des élections présidentielles une nouvelle carte d'électeur.